

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1315-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1315-2024 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de préciser les dispositions relatives aux balcons, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP12-2024 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 12 juillet 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 12 juillet 2024.

Donné à Granby, ce 19 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 19 juillet 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 19 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier